



Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

## GUIDE POUR EXPERTES ET EXPERTS, ET INSTITUTIONS COLLABORATRICES

---

Version : 31 juillet 2020

*Ce guide contient des informations générales sur facilité de coopération technique entre pairs, SOCIEUX+, et ses procédures de mobilisation d'expertes et experts individuels, et issus d'institutions collaboratrices.*

*Ce guide s'adresse aux représentantes et représentants d'institutions collaboratrices, aux points focaux au sein d'organisations publiques et mandatées dans les États membres de l'UE, ainsi qu'à des expertes et experts individuels, publics et privés. Il couvre les modalités de collaboration, les rôles et les compensations octroyées aux expertes et experts mobilisés dans le cadre des actions de coopération appuyées par SOCIEUX+.*

**L'équipe de SOCIEUX+ s'engage à faciliter les échanges entre pairs et la coopération entre les praticiens publics et les partenaires sociaux.**

*Pour obtenir de plus amples renseignements sur SOCIEUX+, visitez notre site Web à l'adresse [www.socieux.eu](http://www.socieux.eu) ou contactez-nous à [contact@socieux.eu](mailto:contact@socieux.eu).*

SOCIEUX+ est mis en oeuvre par

Partenariat dirigé par

Cofinancé par l'Union européenne



## TABLE DES MATIERES

<b>1 Qu'est-ce que SOCIEUX+ ?</b> .....	<b>2</b>
Faciliter l'expertise entre pairs.....	2
Amélioré la protection sociale, et promouvoir le travail et l'emploi .....	2
Protection sociale.....	3
Le travail et l'emploi.....	3
Partenariat avec les institutions publiques et les partenaires sociaux .....	3
<b>2 Quel est le rôle des expert(e)s mobilisé(e)s par SOCIEUX+ ?</b> .....	<b>4</b>
Domaines d'expertise .....	4
Renforcement des capacités grâce aux échanges entre pairs .....	4
Formulation d'actions sur mesure .....	5
Participation à des activités de développement des connaissances .....	6
<b>3 Quelles sont les sources d'expertise mobilisée par SOCIEUX+ ?</b> .....	<b>6</b>
Experts individuels.....	6
Institutions collaboratrices .....	7
Plus-value d'une coopération avec SOCIEUX+ .....	7
<b>4 L'identification d'expertes et experts mobilisés</b> .....	<b>7</b>
Diffusion d'opportunités de collaboration.....	7
Appels à expertes et experts .....	8
Sûreté et sécurité des expertes et experts .....	8
Processus de candidature pour les expertes et experts .....	8
Sélection des expertes et experts .....	8
<b>5 Aspects logistiques et financiers de la mobilisation des expertes et experts</b> .....	<b>9</b>
Engagement des expertes et experts.....	9
Termes de référence .....	9
Soutien lors des activités sur le terrain .....	9
Retours d'information des expertes et experts .....	9
Aspects logistiques de voyage .....	9
Indemnité journalière et hébergement.....	9
Voyages en avion.....	10
Voyages en train.....	10
Transport sur site.....	10
Temps de voyage.....	10
Visas .....	10
Assurance de voyage et vaccins.....	11
Remboursement des frais de voyage .....	11
Aspects financiers .....	11
Temps de travail .....	11
Compensations financières des expertes et experts publics .....	11
Honoraires des expertes et experts privés.....	12
Paiements et déboursements.....	12
Autres points concernant les paiements .....	12

## 1 Qu'est-ce que SOCIEUX+ ?

### Faciliter l'expertise entre pairs

L'Expertise de l'Union européenne pour la protection sociale, le travail et l'emploi (SOCIEUX+) est un dispositif de facilitation de la coopération technique qui répond aux besoins de renforcement des capacités des pays partenaires de la coopération internationale et du développement de l'Union européenne (UE). SOCIEUX+ facilite les échanges entre pairs et une coopération institutionnelle entre les États membres de l'UE et les pays partenaires.

SOCIEUX+ est centré sur les résultats et intervient uniquement sur demande. La facilité répond aux demandes directes des institutions publiques et des partenaires sociaux. SOCIEUX+ contribue à la conception, à l'élargissement et à la gestion de politiques du travail et de l'emploi, et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables.

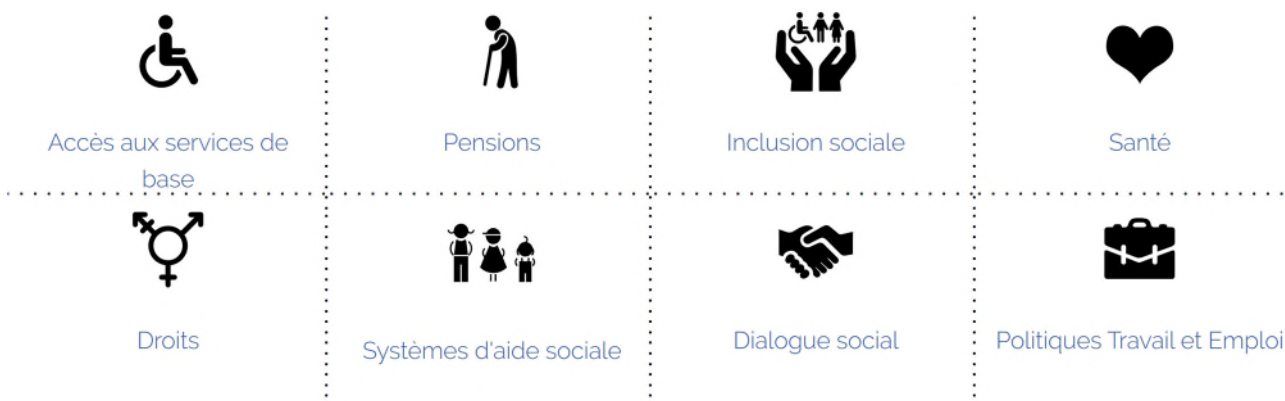
SOCIEUX+ met en relation les praticiens et les institutions en dehors de l'UE avec leurs pairs européens. Ces échanges sont possibles grâce à la mobilisation d'une expertise européenne de haut niveau pour des activités de coopération technique de court terme. SOCIEUX+ s'appuie principalement sur les compétences des organismes publics et des partenaires sociaux des États membres de l'Union européenne, mais aussi sur des actions communes avec des agences internationales spécialisées, les instituts de recherche ou les universités. Le cas échéant, le renforcement des capacités tire parti de la coopération technique triangulaire au travers de la mobilisation d'équipes combinant l'expertise publique de l'UE et des pays partenaires. Des consultants et consultantes peuvent également compléter les équipes de mission dans les actions SOCIEUX+.

Les actions de coopération technique de SOCIEUX+ sont mises en œuvre par le biais d'activités de court terme. Elles sont conçues en collaboration avec l'institution partenaire pour répondre au mieux à leurs besoins. SOCIEUX+ ne peut fournir aucune coopération financière, y compris le financement d'événements, l'achat d'équipements ou fournitures, ou la compensation du travail ou des contributions du personnel des institutions et des partenaires sociaux requérants.

SOCIEUX+ est mis en œuvre par un partenariat constitué des agences de coopération internationale de la France, la Belgique et l'Espagne, avec un cofinancement des instruments de coopération internationale et du développement de l'UE.

### Amélioré la protection sociale, et promouvoir le travail et l'emploi

SOCIEUX+ soutient les politiques et les mesures relatives à la protection sociale, au travail et à l'emploi, dans le but d'atténuer la pauvreté, de réduire la vulnérabilité et de garantir la sécurité du revenu ainsi que l'accès aux services essentiels et aux opportunités d'emploi. Les actions de coopération techniques de SOCIEUX+ contribuent à une croissance économique et sociale inclusive, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire.



### **Protection sociale**

SOCIEUX+ contribue à la conception et à la mise en œuvre de systèmes et programmes de protection sociale visant ainsi à élargir la couverture de la population, des services et financière. Ses actions renforcent l'égalité, l'inclusion, l'efficacité, l'adéquation ainsi que la faisabilité et la durabilité fiscales des systèmes de protection sociale. Les actions de SOCIEUX+ soutiennent, entre autres :

- Les cadres juridique et institutionnel pour la fourniture d'une couverture sociale efficace et efficiente ;
- Les capacités individuelles et organisationnelles pour l'élaboration des politiques ;
- Le renforcement des capacités pour les programmes, les systèmes et la mise en œuvre des politiques de protection sociale ;
- La promotion et le renforcement des capacités pour les politiques d'intégration et intersectorielles et les questions liées à la protection sociale ;
- La promotion et le renforcement des capacités pour la durabilité des systèmes et programmes de protection sociale financés à l'échelle nationale ;
- La portabilité des avantages sociaux et des droits aux niveaux national et régional ;
- La couverture sociale et l'inclusion des travailleurs migrants et des personnes à leur charge ;
- L'autonomisation de la société civile et des partenaires sociaux ;
- L'assistance sociale et protection des catégories de population les plus vulnérables ; et,
- Les approches novatrices visant à étendre la couverture de la protection sociale à l'économie informelle.

### **Le travail et l'emploi**

SOCIEUX+ appuie la conception et la mise en œuvre de stratégies pour l'emploi et des politiques du marché du travail efficaces, répondant aux enjeux suivants :

- Les stratégies d'emploi globales dans différents domaines politiques ;
- Les systèmes d'information sur le marché du travail et d'autres recherches de renseignements et opérationnelles ;
- Les politiques du marché du travail, actives et passives ;
- La conformité aux normes internationales du travail ;
- La réduction du travail informel et les politiques et stratégies de transition de l'emploi ;
- L'emploi des populations migrantes ;
- L'enseignement professionnel et le développement de la formation et des compétences ;
- Les programmes de travaux publics et à forte intensité de main-d'œuvre ;
- L'intermédiation du marché du travail ;
- Les marchés du travail inclusifs ; et,
- Le dialogue social.

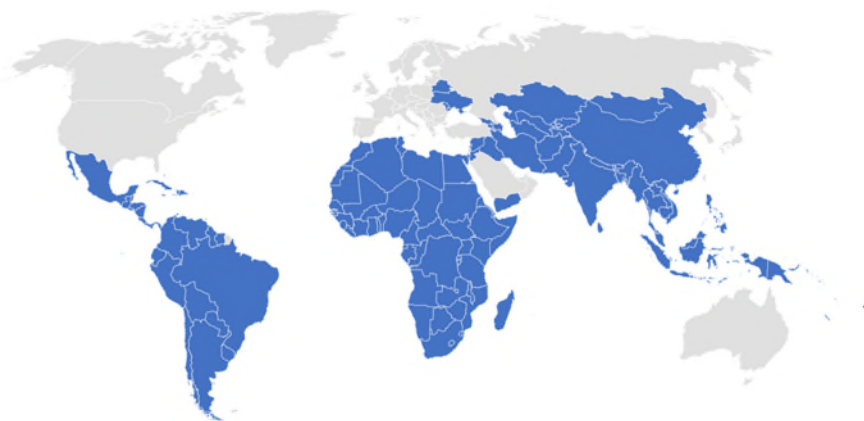
### **Partenariat avec les institutions publiques et les partenaires sociaux**

Les actions SOCIEUX+ peuvent être mises en œuvre dans 155 pays et territoires éligibles dans les régions suivantes :

- Amérique Latine, Asie et Moyen Orient ;
- Afrique, Caraïbes et Pacifique ;
- Les pays du voisinage de l'UE ; et,
- Les pays et territoires d'outre-mer.

SOCIEUX+ collabore avec les autorités publiques et les organismes mandatés chargés de la protection sociale, du travail et de l'emploi à tous les niveaux (national, régional et local) dans les pays partenaires. Les organismes des secteurs public et semi-public éligibles sont, entre autres : les gouvernements centraux, ministères, conseils législatifs et les gouvernements régionaux et autres organismes mandatés et institutions responsables de la mise en œuvre ou de la maîtrise d'initiatives de protection sociale, de travail et d'emploi.

SOCIEUX+ coopère également avec les partenaires sociaux engagés dans le dialogue social pour les politiques et les programmes stratégiques, tels que les syndicats, les organisations et associations d'employeurs et de travailleurs.



## 2 Quel est le rôle des expertes et experts mobilisés par SOCIEUX+ ?

### Domaines d'expertise

Les actions de SOCIEUX+ nécessitent un large éventail de compétences pour répondre aux demandes et aux besoins des pays partenaires. Les expertes et experts mobilisés sont issus de tous les domaines de la protection sociale, du travail et de l'emploi (voir la section Améliorer la protection sociale, et promouvoir le travail et l'emploi ci-dessus). Il s'agit de personnes avec une expérience pratique, technique et de la recherche. Elles et ils sont des universitaires, de conseillers, décideurs et de responsables politiques. En plus de leurs compétences sectorielles, ces personnes apportent des compétences dans des domaines-clés, tels que :

- L'élaboration, formulation et mise en œuvre de politiques et de stratégies ;
- Le développement, formulation et mise en œuvre de la législation et de la réglementation ;
- La gouvernance, éthique, transparence et redevabilité ;
- La gestion et administration des organisations ;
- Le financement et gestion financière ;
- La planification et budgétisation ;
- La gestion de l'information, veille stratégique et statistiques ;
- La gestion et développement des ressources humaines ;
- Le suivi et l'évaluation ;
- La communication, le marketing social et les relations publiques ;
- Les systèmes et technologies de l'information ;
- L'évaluation des besoins en formation individuelle et renforcement des capacités ;
- La gestion du changement, réformes et processus ;
- Les procédures et la gestion des marchés publics ; et,
- Les prestations de services publics.

### Renforcement des capacités grâce aux échanges entre pairs

Les expertes et experts mobilisés participent à un large éventail d'activités et de missions sur le terrain. Ces activités font partie d'actions de coopération technique mises en œuvre pour répondre aux besoins et demandes des institutions partenaires de SOCIEUX+. Les expertes et experts peuvent accompagner des actions entières ou des activités individuelles, en fonction des besoins et des plans de travail.

Les activités de SOCIEUX+ sont axées sur les échanges entre pairs. Elles répondent aux besoins structurels ou institutionnels en matière de renforcement des capacités, notamment :

- L'évaluation des lacunes et des besoins pour le renforcement des capacités ;
- La conception du renforcement des capacités et des mesures de développement ;
- L'analyse sectorielle et fonctionnelle et les recommandations ;
- La conception de systèmes et la formulation de politiques ;
- L'examen et la formulation de cadres juridiques et réglementaires ;
- Le soutien à la planification stratégique ;
- La gestion et le traitement des données et des informations ; et,
- Bien d'autres interventions pertinentes en accord avec le mandat de SOCIEUX+ comme facilitateur des échanges entre pairs des États membres de l'UE et des pays partenaires.

Les activités de SOCIEUX+ se déroulent sur site, dans les pays partenaires, et reposent sur la mobilisation d'équipes mixtes d'expertes et experts publics provenant de différents horizons d'expertise et géographiques. Ces activités sont mises en œuvre par le biais de missions de courte durée, d'une à trois semaines, généralement réalisées par une équipe de deux experts mobilisés provenant de différents États membres ou institutions de l'UE. Dans la pratique, les activités de SOCIEUX+ peuvent prendre différentes formes, telles que :

- Des conseils et consultations d'experts sur des problèmes techniques spécifiques ;
- Des examens et études de documents politiques, législatifs, programmatiques ou autre ;
- L'appui d'experts pour la rédaction de politiques et de stratégies sectorielles et transposition dans les lois et réglementations ;
- La formation des formateurs ;
- Des formations techniques ;
- Des missions d'enquête ou évaluations initiales ;
- Des tables rondes ;
- Des ateliers de travail thématiques ; et,
- Toute mesure pouvant être fournie sous forme d'un échange à court terme entre pairs.

SOCIEUX+ peut également soutenir des actions avec une seule activité répondant à des besoins ciblés, comme des consultations régionales de haut niveau. Dans ces cas, les expertes et experts sont mobilisés pour travailler avec leurs homologues à la conception et à la planification d'événements ou de sessions spécifiques. Elles et ils peuvent également participer en tant que personnes-ressources ou intervenants.

Dans des cas exceptionnels, des mesures supplémentaires peuvent compléter les activités sur site, telles que l'assistance à distance et les visites d'étude dans des pays tiers. Les expertes et experts, leurs organisations et les institutions de collaboration jouent un rôle-clé dans l'identification des États membres de l'UE les plus pertinents et des institutions hôtes potentielles pour des visites d'étude. Elles et ils contribuent également à définir les objectifs d'apprentissage et à faciliter les visites.

## **Formulation d'actions sur mesure**

Pour que les échanges entre homologues soient fructueux, les experts mobilisés et leurs homologues des institutions partenaires doivent s'approprier les actions de préparation, de mise en œuvre et de suivi appuyé par l'Équipe de gestion de SOCIEUX+.

Les actions sont formulées sur la base d'un dialogue entre l'Équipe de gestion de SOCIEUX+, les institutions ou organisations partenaires et les experts et experts mobilisés. Le résultat de ce dialogue est un plan de travail d'activités à court terme. Le plan de travail est adapté à chaque action et à chaque institution partenaire et est axé sur les résultats, à la fois en termes de gestion et de mise en œuvre. Cependant, le plan reste flexible tout au long de l'action, afin que les activités puissent être ajustées. Les expertes et experts mobilisés jouent un rôle-clé dans la révision des plans de travail.

Les institutions ou les partenaires sociaux ne peuvent pas toujours formuler clairement les résultats attendus de leurs demandes à SOCIEUX+. Néanmoins, si les discussions avec l'Équipe de gestion SOCIEUX+ aboutissent à l'élaboration d'objectifs généraux pour une action, des missions d'enquête peuvent être organisées pour évaluer la faisabilité d'une action et pour élaborer des plans de travail détaillés. Les missions d'enquête sont mises en œuvre avec l'appui d'expertes et experts mobilisés. Dans la plupart des cas, des membres de l'Équipe de gestion de SOCIEUX+ accompagnent ces missions.

## Participation à des activités de développement des connaissances

SOCIEUX+ est actif dans la genèse des bonnes pratiques et à leur dissémination. Dans ce contexte, SOCIEUX+ traduit également l'expérience d'actions sélectionnées en produits de connaissance. En outre, SOCIEUX+ participe à des événements de développement des connaissances, lors desquels les échanges entre pairs jouent un rôle central, et les organise.

Les institutions collaboratrices, les expertes et experts précédemment mobilisés peuvent être invités à contribuer au développement de produits ou d'événements organisés ou soutenus par SOCIEUX+.



## 3 Quelles sont les sources d'expertise mobilisée par SOCIEUX+ ?

### Expertes et experts individuels

En principe, SOCIEUX+ mobilise des expertes et experts publics issus des administrations publiques et des organismes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour les partenaires sociaux, notamment des femmes et hommes :

- Des praticiens, fonctionnaires et employés d'organismes mandatés par le secteur public des États membres de l'UE ;
- Collaborateurs et des employés d'institutions de partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
- Membres des institutions académiques et de recherche des États membres de l'UE.

Les expertes et experts publics peuvent être des professionnels actifs ou à la retraite. La mobilisation de personnes actuellement employées par les agences spécialisées internationales est limitée aux activités et/ou actions mises en œuvre conjointement avec l'agence d'origine de cet expert. Les employés et employés retraités des agences spécialisées internationales ou des agences de coopération peuvent aussi être mobilisés, indépendamment de l'affiliation de leur ancien employeur à une action. Les expertes et experts retraités sont considérés comme des experts publics pour tous les objectifs, avantages et compensations financières prévus par SOCIEUX+.

Les consultantes et consultants privés peuvent également compléter les équipes de mission, mais dans une moindre mesure. SOCIEUX+ a pour mandat principal de favoriser les échanges entre homologues, expertes et experts publics, leurs institutions et les partenaires sociaux des États membres de l'UE et des pays partenaires. Les expertes et experts individuels peuvent postuler directement aux possibilités de collaboration des actions SOCIEUX+ (voir 4 – L'identification d'expertes et experts , ci-dessous).

Si nécessaire, SOCIEUX+ peut recourir à la coopération technique triangulaire en mettant en place des équipes de mission avec des membres issus des États membres de l'UE et des pays partenaires.

## **Institutions collaboratrices**

Afin de faciliter et promouvoir les collaborations institutionnelles et mobiliser rapidement de l'expertise publique, SOCIEUX+ poursuit également la mise en place des partenariats stratégiques avec des institutions collaboratrices. Il s'agit d'institutions d'excellence, publiques ou mandatées, des États membres de l'UE, dotées d'une expertise reconnue en matière de protection sociale, du domaine du travail ou de l'emploi. Les expertes et experts des institutions collaboratives sont généralement mis à disposition et compensés financièrement par leur institution d'origine, par l'intermédiaire d'arrangements contractuels et financiers entre SOCIEUX+ et ces institutions.

## **Plus-value d'une coopération avec SOCIEUX+**

Les possibilités de développement personnel et professionnel des expertes et experts qui participent à des échanges entre pairs appuyés par SOCIEUX+ sont considérables et comprennent :

- La construction ou l'élargissement de réseaux professionnels au niveau international ;
- Le renforcement de leur image professionnelle ;
- L'acquisition des expériences dans des environnements de travail multiculturels et internationaux ;
- Le partage et l'acquisition de connaissances ;
- L'amélioration de compétences grâce à des interactions entre pairs ;
- L'exposition à de nouvelles idées, solutions et perspectives sur des défis communs et globaux ; et,
- La contribution au renforcement de la coopération entre l'UE et les pays partenaires.

Les institutions collaboratrices tirent parti de la participation de leur personnel à des actions SOCIEUX+ par :

- Le développement de leurs ressources humaines ;
- L'obtention d'une reconnaissance internationale grâce à la coopération avec des pays partenaires et d'autres institutions des États membres de l'UE ;
- Le partage des bonnes pratiques avec l'UE et la communauté internationale ;
- Le renforcement de leur image et leur reconnaissance en tant que centre d'excellence ;
- L'extension des connaissances de leurs experts face aux défis internationaux ;
- L'exposition de leur personnel à d'autres méthodes de résolution de problèmes ; et,
- L'identification et l'exploitation de possibilités de collaboration avec des institutions partenaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

## **4 L'identification d'expertes et experts**

### **Diffusion d'opportunités de collaboration**

La mobilisation rapide d'expertise est un effort constant de l'Équipe de gestion de SOCIEUX+. L'Équipe s'appuie sur plusieurs canaux pour associer les institutions des États membres de l'UE et les partenaires sociaux à nos actions, notamment :

- La publication des appels à candidature d'experts sur les sites Web de SOCIEUX+ et des partenaires de mise en œuvre ;
- Les recours aux points focaux thématiques nationaux dans les États membres de l'UE, institutions collaboratives et centres d'excellence ;
- La diffusion et contact direct avec les expertes et experts recommandés, les institutions et les organisations identifiées par l'institution partenaire ; et,
- L'identification d'expertes et experts potentiels dans la base de données gérée par SOCIEUX+.

Une fois les expertes et experts identifiés, la préparation de la logistique des missions et activités est lancée avec l'institution partenaire. Les équipes de mission participent à l'examen et à la définition des activités, tandis que les institutions partenaires continuent de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des activités et dans la mission dans son ensemble.



## Appels à expertes et experts

Les opportunités de participer en tant qu'experte ou expert individuel à une activité de SOCIEUX+ sont régulièrement publiées sur les sites Web de SOCIEUX+, ceux de ses partenaires de mise en œuvre (Expertise France, FIIAPP et BELINCOSOC) et d'autres sites pertinents. Les personnes intéressées peuvent postuler directement auprès de SOCIEUX+. Les institutions souhaitant collaborer avec SOCIEUX+ et mettre des expertes et experts à la disposition sont invitées à contacter directement SOCIEUX+. Les expertes et experts ayant des profils adaptés, proposés par des institutions collaboratrices, peuvent ainsi être mobilisés directement, sans appel à candidatures.

Des membres des équipes de mission peuvent également être recommandés et invités à postuler à travers le réseau de points focaux de SOCIEUX+ dans des institutions partenaires des États membres de l'UE.

Les expertes et experts ayant des profils pertinents et déjà enregistrés dans la base de données des experts de SOCIEUX+ reçoivent directement une invitation à postuler pour des opportunités de mobilisation.

## Sécurité des équipes de missions

SOCIEUX+ considère que les conditions de sécurité pour la mobilisation des équipes de mission sur site sont de la plus haute importance. Nul personne ne serait être mobilisée pour des activités dans des zones géographiques où la sécurité des équipes de missions ne pourrait pas être garantie.

## Processus de candidature pour les expertes et experts

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu>. Le processus de candidature est le suivant :

1. Si elles ou ils ne l'ont pas déjà fait, les expertes et experts créent leur propre compte SOCIEUX+ en cliquant sur « Créer un compte ».

À la réception des informations de connexion de leur compte, elles ou ils doivent créer et soumettre leur profil à des fins de vérification. Les profils d'expertise doivent être accompagnés d'un curriculum vitae (CV) à jour, au format Europass. Les CV peuvent être présentés en anglais, français ou espagnol. Les modèles de CV Europass sont disponibles ici :

<http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

2. Une fois leur profil approuvé par l'Équipe de gestion de SOCIEUX+, les candidates et candidats peuvent postuler à tout appel accessible sous l'onglet « Rejoignez-nous ».

Si vous souhaitez davantage d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par e-mail à l'adresse [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu) en indiquant le numéro de référence de la candidature.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent proposer leur expertise pour un appel à candidature spécifique peuvent contacter directement l'Équipe de gestion de SOCIEUX+ à [contact@socieux.eu](mailto:contact@socieux.eu).

## Sélection des expertes et experts

Les expertes et experts publics actifs, issus d'institutions collaboratives, sont prioritaires dans le processus de sélection. Toutefois, les membres des équipes de mission sont également sélectionnés sur la base de l'adéquation des compétences et de l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités planifiées.

Les critères de sélection des profils d'expertise sont fixés dans les termes de référence de chaque activité et dans les appels publiés. Les critères incluent, entre autres, des compétences linguistiques et contextuelles dans les régions d'intervention. L'évaluation des candidatures tient également compte de l'expérience antérieure en matière de coopération internationale et de zone géographique d'intervention.

## **5 Aspects logistiques et financiers de la mobilisation des expertes et experts**

### **Engagement des expertes et experts**

SOCIEUX+ mobilise les expertes et experts sélectionnés en utilisant ses propres contrats standard et termes de référence. Les contrats sont signés avec les individus et/ou avec leur organisation d'origine (l'institution qui les emploie). Ce dernier cas est préférable pour assurer la conformité avec les réglementations concernant les activités secondaires ou externes (indépendamment de la rémunération) des employés publics et fonctionnaires. Les experts recrutés par l'intermédiaire de leur organisation d'origine (ou d'institutions collaboratives) ne peuvent être remplacés sans l'accord préalable de SOCIEUX+.

### **Termes de référence**

Les termes de référence des expertes et experts font partie intégrante du processus d'engagement. Les termes de référence décrivent en détail ce que l'on attend des experts mobilisés et comprennent au moins :

- La description de résultats d'activités antérieures et de l'état actuel de l'action ;
- Les détails des tâches attendues ;
- Les responsabilités respectives de chaque expert à mobiliser ;
- L'estimation détaillée des charges de travail, y compris la préparation, les voyages, la mission, les rapports et, le cas échéant, les jours de travail à distance par expert ;
- Les éléments livrables détaillés et leur format ;
- Les règles en matière de rapport, y compris les délais de soumission des éléments à livrer ; et,
- Un calendrier indicatif pour l'activité.

### **Soutien lors des activités sur le terrain**

Les membres de l'Équipe de gestion de SOCIEUX+ accompagnent les activités, de leur préparation à la finalisation des éléments livrables. Elles et ils sont responsables des points suivants :

- Finaliser les termes de référence des activités, en consultation avec les experts mobilisés (le cas échéant) ;
- Exposer la situation aux experts mobilisés avant leur mission ;
- Assurer la liaison entre les experts mobilisés ou les institutions de collaboration et les institutions partenaires.
- Effectuer un compte-rendu avec les experts mobilisés à l'issue des missions ;
- Examiner les produits des experts avant de les livrer aux institutions partenaires ; et,
- Recueillir les réactions des institutions partenaires et des experts sur les activités mises en œuvre.

### **Retours d'information des expertes et experts**

SOCIEUX+ utilise des indicateurs de renforcement des capacités pour évaluer les actions et rendre compte des résultats. Le retour d'informations des experts mobilisés est essentiel pour saisir avec précision ces indicateurs. Les expertes et experts mobilisés donnent leurs commentaires sur l'ensemble du processus et l'obtention de résultats par le biais de rapports de mission normalisés et de brefs sondages en ligne réalisés à la fin des activités ou missions soutenues. Elles ou ils peuvent aussi être invités à participer à des évaluations externes de SOCIEUX+.

### **Aspects logistiques de voyage**

#### ***Indemnité journalière et hébergement***

Les expertes et experts mobilisés par SOCIEUX+ ont droit à une indemnité financière journalière (per diem) pour chaque nuitée passée en dehors de leur lieu de travail habituel. L'indemnité journalière est une rémunération financière destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas, les déplacements locaux et les frais divers (tels que les appels téléphoniques privés, le minibar et autres dépenses personnelles) à l'endroit et pendant la période des missions sur site.

Le taux exact de l'indemnité journalière sera fixé dans le contrat, et ne peuvent pas dépasser les taux publiés par la Commission Européenne :

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/per\\_diems/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/per_diems/index_en.htm) en.

Le nombre total de jours ouvrant droit à une indemnité journalière est déterminé par les plans de voyage (arrivée et départ du lieu de la mission) et justifié par les cartes d'embarquement lors des voyages en avion ou les billets pour des voyages en train. Les membres des équipes de mission reçoivent des suggestions d'hôtels. La réservation et le paiement sont de leur responsabilité.

### ***Voyages en avion***

Les expertes et xperts participant à une activité à l'étranger ou mobilisés pour une mission sur site ont droit à un voyage international, organisé et payé. Les billets d'avion sont réservés en classe économique. Les originaux des cartes d'embarquement doivent être conservés et envoyés à SOCIEUX+ (voir section précédente).

Si une compagnie aérienne facture un supplément pour les bagages enregistrés en lien avec l'activité (par exemple, du matériel de formation), le montant des frais peut être remboursé aux voyageurs sur présentation de l'original des pièces justificatives et avec l'accord préalable de l'équipe SOCIEUX+.

Les frais de déplacement entre les villes du pays d'action, ainsi que les frais de déplacement entre les villes du pays d'origine de l'expert afin de faciliter son déplacement dans le pays d'action, seront remboursés sur présentation d'une facture en bonne et due forme du transporteur et des pièces justificatives indiquées ci-dessous.

Les expertes et experts dont le temps de voyage vers un aéroport international dépasse 24 heures ont droit à une indemnité journalière correspondante pour couvrir leurs frais de voyage et d'hébergement vers et depuis cet aéroport.

### ***Voyages en train***

Le coût d'un billet de deuxième classe sera remboursé, sauf pour les voyages dans des pays où la réservation doit être effectuée en première classe. Pour les trains à grande vitesse, les billets de première classe peuvent également être remboursés s'il est prouvé que cette option était plus économique que des billets standard de deuxième classe.

### ***Transport sur site***

Les frais de taxi liés aux voyages internationaux pour les missions et activités peuvent être remboursés sur présentation d'une preuve de paiement et de l'accord préalable de l'Équipe de gestion de SOCIEUX+. Ces dépenses peuvent être admissibles pour des déplacements vers et depuis les aéroports/gares routières/gares ferroviaires pour l'une des raisons suivantes :

- Aucun transport en commun n'est disponible ;
- L'expert arrive à l'aéroport ou à la gare (bus ou train) entre 22h00 et 8h00 ; et,
- Il existe des raisons de sécurité crédibles pour justifier l'utilisation d'un taxi.

Tous les autres frais de transport local sont couverts par les indemnités journalières.

### ***Temps de voyage***

Si les expertes et experts voyagent en mission en dehors de son lieu d'affectation, une durée maximale de deux jours de voyage (y compris le week-end) peut être considérée comme durée de travail. Ces frais de déplacement peuvent ensuite être inclus dans la feuille des horaires et facturés, si cela est prévu par les termes de référence de cette activité, et dans le contrat individuel. Le temps passé à voyager, autrement que pour une affectation directe (par exemple, départ le samedi pour une affectation le lundi), n'est pas considéré comme un temps de travail et ne doit pas être facturé, sauf s'il peut être démontré qu'il s'agit de l'option la plus économique et que l'accord préalable de l'équipe SOCIEUX+ a été obtenu.

Les voyageurs n'ont pas droit à une indemnité journalière pendant la durée de leur voyage.

### ***Visas***

Les frais de visa sont remboursés sur demande et sur facture. L'Équipe de gestion SOCIEUX+ aide toutefois les experts mobilisés en leur fournissant des informations utiles sur les procédures de visa et en coordonnant la préparation et la remise d'une lettre d'invitation par l'institution partenaire. Cependant, les expertes et experts sont responsables de l'obtention de leur propre visa.

### **Assurance de voyage et vaccins**

L'assurance de voyage est fournie par SOCIEUX+. Le régime d'assurance comprend les frais médicaux d'urgence et le rapatriement. Les modalités détaillées de l'assurance seront envoyées aux membres des équipes de mission avec leur billet d'avion.

Les expertes et experts sont vivement encouragés à mettre à jour leurs vaccins/immunisations avant leur séjour/mission. Les frais de vaccination spécifiquement requis pour les voyages liés à SOCIEUX+ sont remboursés après approbation de SOCIEUX+, demande de remboursement et fourniture de pièces justificatives.

### **Remboursement des frais de voyage**

Une avance de 75 % du montant total estimé des indemnités par jour d'une mission peut être versée à avant départ en mission, si les délais de mobilisation le permettent. Le versement de cette avance est subordonné à la demande et à la restitution de l'exemplaire signé de contrat par e-mail. L'avance reste due à SOCIEUX+ jusqu'à la présentation des cartes d'embarquement et/ou billets au retour de mission.

Le solde de l'indemnité journalière doit être payé après la fin de l'activité et à la réception des originaux des cartes d'embarquement/billets ou autres documents de voyage pour les missions qui ne nécessitent pas de voyage par avion et de la fiche horaire signée par le voyageur. Les avances sont à remboursés par le voyageur en cas d'annulation de l'activité et déduites au moment de la documentation finale et du paiement des montants résiduels du contrat.

D'autres frais de voyage admissibles sont payés sur demande après la fin de l'activité en complétant un relevé de dépenses. Les dépenses insuffisamment documentées ne seront pas remboursées. Le formulaire doit être ajouté en pièce jointe à la facture finale de l'expert.

## **Aspects financiers**

### **Temps de travail**

Les jours ouvrables normaux pour les équipes de mission sont du lundi au vendredi. Les week-ends (samedis et dimanches) et les jours fériés dans le pays d'activité ne sont pas considérés comme des jours ouvrables. Les expertes et experts mobilisés dans des pays où les journées de travail normales sont du dimanche au jeudi ont droit à des indemnités pour ces journées. Les jours ouvrables en dehors de ces normes et standards ne peuvent être convenus qu'avec l'accord préalable écrit de SOCIEUX+. Les jours ouvrables comprennent le temps nécessaire à la préparation, à la mise en œuvre des activités de la mission et à l'établissement de rapports.

Dans de rares cas, les activités peuvent inclure ou être entièrement composées de travail à distance. Ce travail peut inclure, par exemple, un soutien et l'examen des produits préparés par l'institution partenaire ou les principales parties prenantes. Le travail à distance est rémunéré selon les règles contractuelles et financières standard de SOCIEUX+.

### **Compensations financières des expertes et experts publics**

Une indemnité financière de 350 € est octroyée par jour de travail ouvré et effectif aux personnes suivantes :

- Expertes et experts publics ;
- Praticiens travaillant pour des partenaires sociaux ;
- Universitaires et chercheurs ;
- Expertes et experts publics à la retraite ; et,
- Expertes et experts retraités d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

Les membres du personnel d'institutions partenaires bénéficiant d'une action n'ont pas droit à des indemnités financières.

### **Honoraires des expertes et experts privés**

Les consultantes et consultants privés et indépendants, y compris animateurs ou interprètes, engagés pour entreprendre des activités SOCIEUX+ ont le droit de recevoir des honoraires pour chaque journée passée à travailler et à voyager pour ces activités. Les taux des honoraires sont fixés de façon standard en fonction du nombre d'années d'expérience pertinentes.

### **Paiements et déboursements**

Les paiements aux individus ou à leur institution d'origine ne sont effectués que sur la base de contrats signés. Tous les paiements sont effectués par virement bancaire.

Les paiements sont normalement versés directement aux expertes et experts mobilisés. Les allocations peuvent être versées à une organisation si les services fournis ont été engagés par l'intermédiaire d'un tiers (organisation d'origine, institution de collaboration ou autre partenariat).

Au moment de la signature du contrat, les expertes et experts privés doivent fournir leur numéro de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et, le cas échéant, leur numéro du registre national des sociétés. Si elle ou il a été embauché par l'intermédiaire d'un tiers ou d'une société de conseil, les paiements sont effectués directement à la société.

Tous les paiements liés aux indemnités ou aux honoraires sont soumis à la certification des performances, à la fourniture des éléments livrables et à l'acceptation des travaux par l'Équipe de gestion de SOCIEUX+.

### **Autres points concernant les paiements**

Les destinataires des paiements sont redevables de leurs propres frais bancaires.

Tous les paiements sont effectués en euros (€).

Toutes les dépenses engagées dans une devise seront remboursées au taux de change spécifié dans INFOEURO, publié mensuellement par la Commission européenne pour le mois correspondant à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/budget/contracts\\_grants/info\\_contracts/infoeuro/infoeuro\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/infoeuro/infoeuro_en.cfm).

